

Synthèse de l'enquête 2024 sur *Cryptoblabes gnidiella*

Synthèse rédigée par Nicolas Constant (IFV) – Lionel Delbac (INRAE)

Cryptoblabes gnidiella (CG), couramment appelée la Pyrale du daphné, est un ravageur présent dans le vignoble français du pourtour méditerranéen depuis deux décennies. Initialement rencontré sur la frange littorale, sa zone de présence s'étend à l'intérieur des terres d'années en années [ex : Limoux (11), Malepère (11), Terrasses du Larzac (34), Châteauneuf du Pape (84) ...].

Afin d'évaluer son niveau de présence et son impact économique pour la filière viticole régionale, l'IFV et les partenaires techniques régionaux ont réalisé deux enquêtes successives auprès de l'ensemble des viticulteurs de ce territoire, à l'automne 2023 puis à l'automne 2024. Le présent document présente la synthèse des résultats de 2024. La synthèse 2023 est disponible via le lien : [Le coût économique de *Cryptoblabes gnidiella* - Institut Français de la Vigne et du Vin](#).

L'objectif du questionnaire est de : 1) cartographier le territoire sur lequel ce ravageur est implanté, 2) évaluer les pertes de rendement qu'il entraîne et, 3) identifier les facteurs qui favorisent les dégâts. L'enquête a été diffusée sous format informatique (Google Forms) par les CivamBio (Pyrénées Orientales, Aude), Sudvinbio, InterBio Corse, les Chambres d'agriculture (Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var), le CTIFL (station La Tapy), le Syndicat des vignerons des Costières de Nîmes, les Vignerons indépendants du Gard, la Coopération Agricole et Intersud. Les réponses ont été collectées du 17 septembre au 11 novembre 2024.

Le questionnaire diffusé est présenté à la fin de ce document.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du programme CASDAR Connaissances **Cryptovigne** (2024 – 2028), financé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, réunissant les partenaires

Chef de file



SAVE, CBGP, ISA



Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard,
Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var



Les objectifs de ce projet sont :

- Améliorer les connaissances sur la biologie et le cycle de développement du ravageur.
- Définir la zone de présence actuelle de ce ravageur et prévoir sa propagation.
- Proposer des stratégies de lutte intégrée.



A) Caractéristiques des viticulteurs ayant répondu à l'enquête

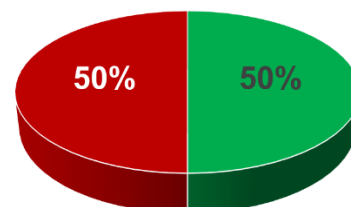
Compte tenu des organismes ayant relayé l'enquête, nous pouvons considérer que la majorité des viticulteurs (bio et non bio) et des caves coopératives des départements des Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard, Bouches du Rhône, Vaucluse, Var, Sud de la Drôme et Sud de l'Ardèche ainsi que la plupart des viticulteurs en agriculture biologique de Corse ont reçu le questionnaire.

Durant l'enquête, nous avons collecté **290 réponses** exploitables², couvrant une surface de **19 300 ha**. La plupart des contributeurs sont des viticulteurs (283). 7 techniciens de cave coopérative ou de chambre d'agriculture ont également répondu au questionnaire. La répartition des domaines par département et par mode de production (bio ou non) est présentée dans les figure et tableau ci-dessous.



Etes-vous certifié bio ou en conversion ?

Sur les territoires concernés par l'enquête, la viticulture biologique représente entre 20 et 30% de la SAU. Les viticulteurs biologiques sont donc surreprésentés dans notre enquête par rapport à la population viticole régionale.



■ Bio ■ Conventionnel

Répartition des réponses par département et par mode de production

Départements	Bio (certifié ou conversion)		Total / département	% bio (vert)
	Oui	Non		
Ardèche	3	3	6	
Aude	7	10	17	
Bouches du Rhône	1	1	2	
Corse du Sud	8	1	9	
Haute Corse	9	3	12	
Drôme	4	2	6	
Gard	45	43	88	
Hérault	37	56	93	
Pyrénées Orientales	3	2	5	
Var	12	2	14	
Vaucluse	16	22	38	
	145	145	290	

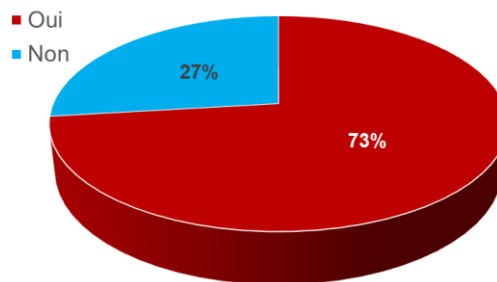
² Nous avons reçu la réponse d'un conseiller de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Ce territoire n'étant, pour le moment, pas directement concerné par ce ravageur, nous n'avons pas retenu cette réponse dans notre analyse.

B) Observation de dégâts du ravageur dans les parcelles

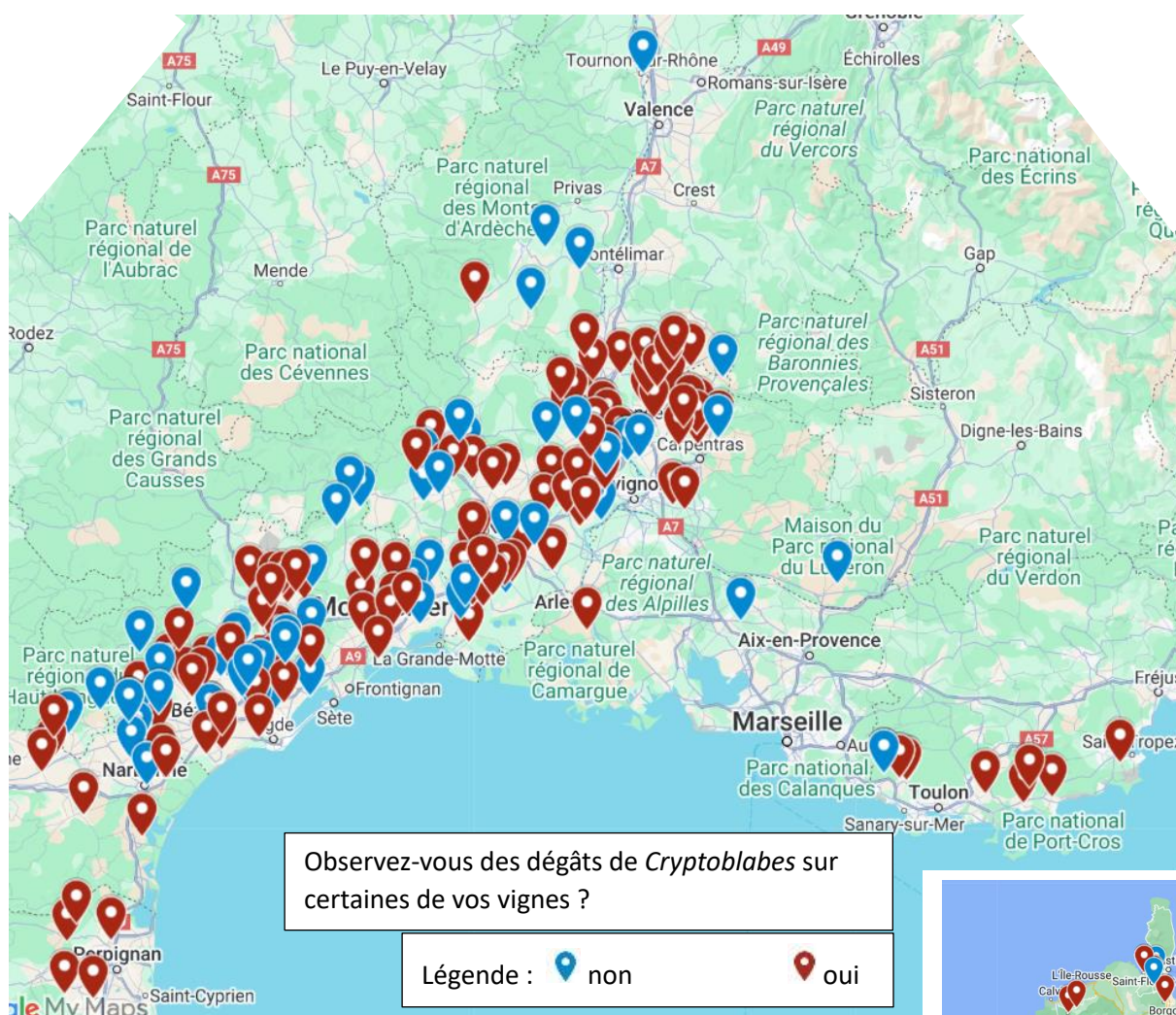
73% des viticulteurs déclarent observer des dégâts de *Cryptoblabes* sur certaines de leurs parcelles.

42 répondants (14% des réponses) déclarent avoir d'autres cultures que la vigne sur leur domaine. Seul 1 producteur de Haute Corse observe des dégâts de ce ravageur sur une autre culture que la vigne, en l'occurrence sur agrumes.

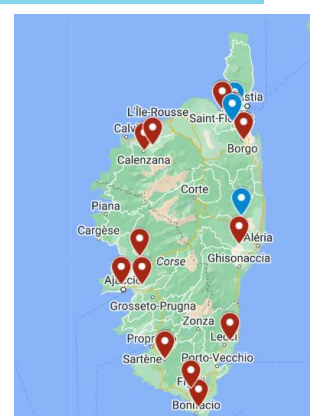
Sans être exclusif de la vigne, CG est donc majoritairement un ravageur viticole.



Carte de la répartition géographique des réponses à l'enquête sur l'observation de dégâts



Cette carte illustre la répartition géographique des réponses et la variabilité de la répartition de CG sur un même territoire. Par exemple, dans les vignobles de la frange littorale, où CG est présente depuis un quinzaine d'années, et où la plupart des répondants déclarent observer des dégâts, certains n'en observe pas. Ce constat rappelle que bien que le facteur géographique soit prépondérant dans la répartition de CG (voir paragraphe D), d'autres facteurs influencent sa présence.



Observez-vous des dégâts de *Cryptoblabes* sur certaines de vos parcelles ?

	Oui	Non	Total	%
Ardèche	2	4	6	
Aude	10	7	17	
Bouches du Rhône	1	1	2	
Corse du Sud	9	0	9	
Haute Corse	9	3	12	
Drôme	6	0	6	
Gard	73	15	88	
Hérault	55	38	93	
Pyrénées Orientales	5	0	5	
Var	12	2	14	
Vaucluse	30	8	38	
	212	78	290	

Le nombre de réponses par département est très variable. La majorité des réponses ont été collectées sur le Gard, l'Hérault et le Vaucluse. Ces trois départements représentent 75% des réponses. La proportion de répondant confrontés directement à CG est également variable selon les départements : de 59% dans l'Hérault à 83% dans le Gard. Le fait que des viticulteurs qui ne sont pas directement confrontés à ce ravageur aient répondu à cette enquête indique que même s'il n'est pas présent dans leurs propres parcelles, **ce ravageur est un sujet d'inquiétude pour eux et ils sont intéressés par des travaux de recherche sur ce ravageur.**

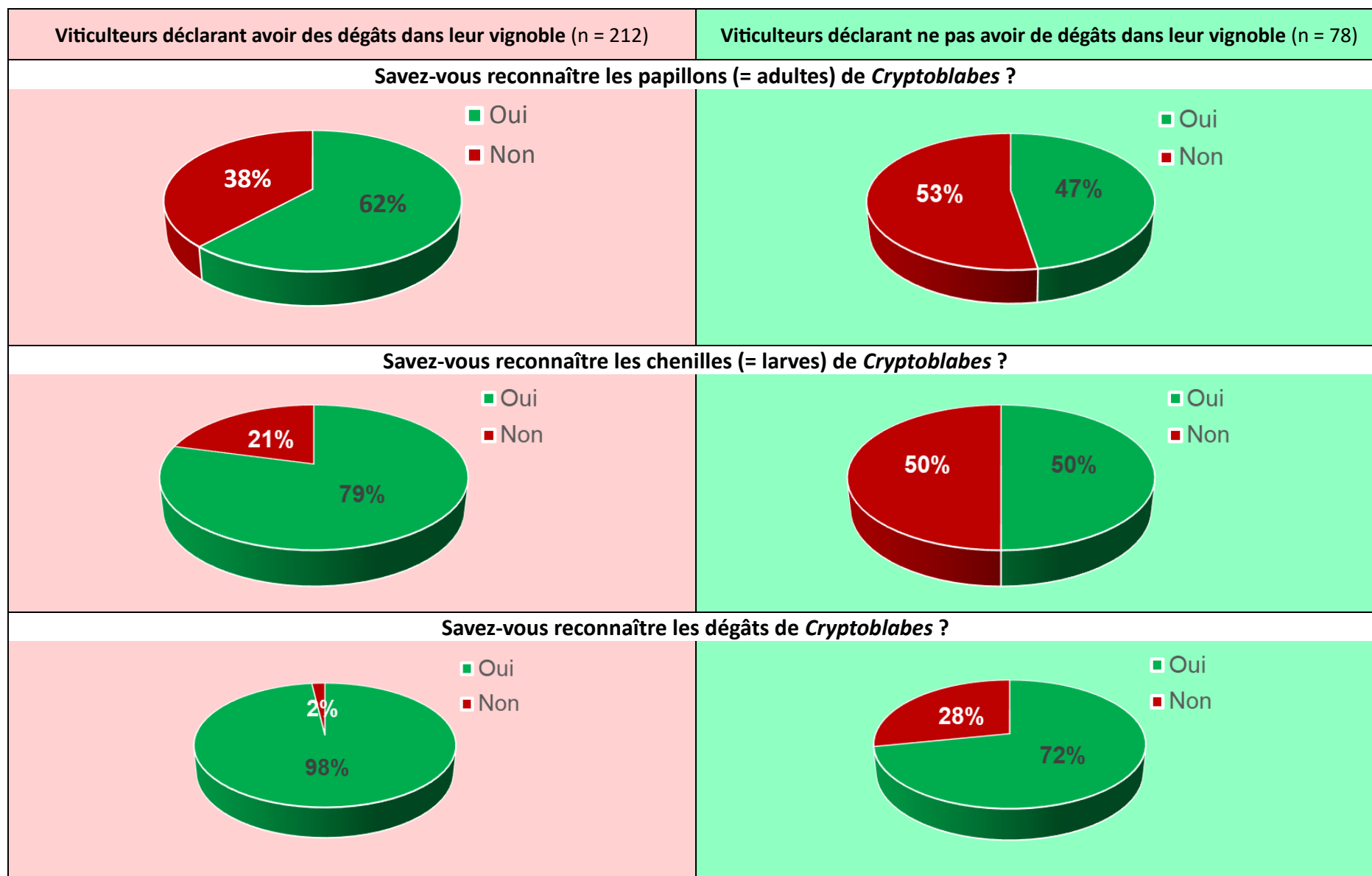
C) Capacité à reconnaître l'insecte

Nous avons posé plusieurs questions sur la capacité des viticulteurs à reconnaître ce ravageur : reconnaissance du papillon (adulte), de la chenille (larve) et des dégâts occasionnés. Les résultats sont présentés dans les figures en p 6.

La capacité de reconnaissance des différents stades est très variable selon que le viticulteur soit confronté ou non à ce ravageur.

Les producteurs qui ont des dégâts de CG sont 62% à savoir reconnaître les papillons, contre 47% de ceux qui n'en ont pas. Concernant les larves, les chiffres sont respectivement de 79% et 50%. Les dégâts sont le symptôme le mieux connu des producteurs avec respectivement 98% et 72% d'identification. L'expertise des professionnels augmente lorsqu'ils sont confrontés à la présence de l'insecte. Une partie des viticulteurs qui n'observent pas encore ce ravageur dans leurs vignes sont demandeurs de connaissances supplémentaires.

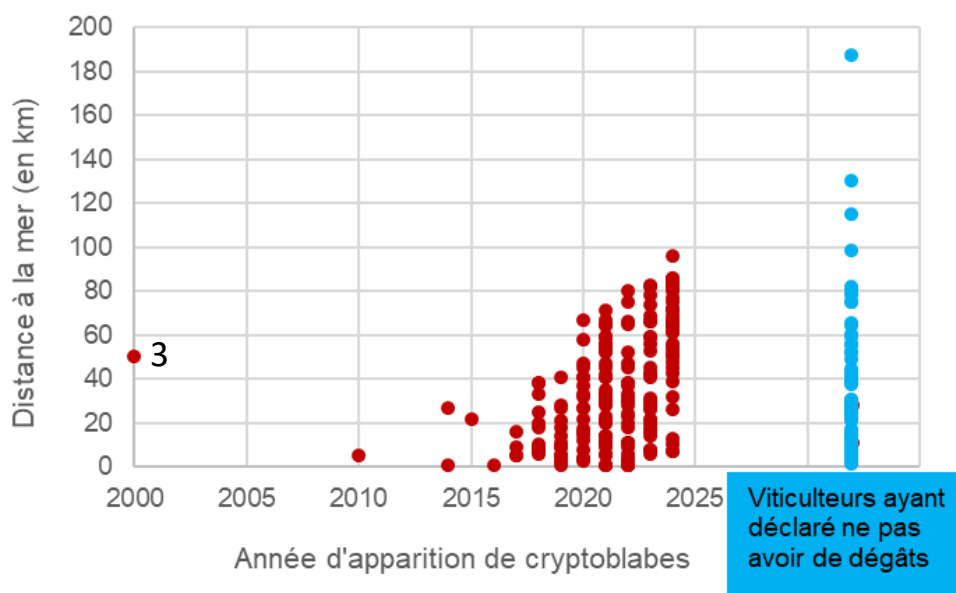
La mise en place de **formations** ou *a minima* de **documents permettant l'identification** des différents stades de développement de ce ravageur semble particulièrement importante dans les **secteurs où l'insecte est peu voire pas encore présent**.



D) Présence géographique et évolution temporelle

CG est réputé pour être un ravageur surtout présent en bordure du littoral. Afin d'étudier ce paramètre, nous avons mesuré sur Google Maps la **distance à la mer du code postal** de rattachement des répondants. Comme un code postal est souvent rattaché à plusieurs communes, la distance mesurée est approximative.

La figure ci-dessous présente les réponses des viticulteurs à la question : « *Depuis quelle année observez-vous des dégâts significatifs de *Cryptoblabes* dans vos vignes ?* ». Les réponses à cette question ont été rapportées à la distance qui sépare les communes de la mer. Les points rouges correspondent aux réponses des viticulteurs mentionnant la présence de dégâts et les bleus aux viticulteurs chez qui CG n'a pas encore été observé.



Cette figure illustre la diversité des situations : pour une même distance à la mer, l'antériorité des dégâts du ravageur est très variable. Cependant, en tendance, on observe que **les dégâts sont observés de plus en plus loin de la mer au court du temps**. Les premiers dégâts significatifs ont été observés dans des vignes à moins de 5 km de la mer en 2010³. La seconde observation a été faite sur des vignes à 27 km du littoral en 2014, puis 41 km en 2019, 67 km en 2020, 80 km en 2022, 96 km en 2024. Ces résultats confirment l'évolution géographique constatée plus globalement ces dernières années. 41 vignerons ont déclaré en avoir vu pour la 1^{ère} fois en 2024 : les vignobles concernés sont situés entre 7 et 96 km de la mer.

A contrario, parmi les viticulteurs n'observant pas de dégâts sur leurs parcelles (cf points bleus dans la figure ci-dessus), certains sont situés à proximité de la mer.

Nous observons un lien entre la proximité de la mer et l'antériorité de la présence de CG dans les vignes, sans qu'aucune explication ne permette de comprendre ce lien. Dans l'état actuel des connaissances, la distance à la mer ne peut être considérée comme une variable explicative de la présence de ce ravageur.

Des études statistiques approfondies sont nécessaires pour comprendre la nature de cette relation et envisager de modéliser les zones d'expansion future de la présence de CG.

³ Une exception est à noter : celle d'une observation ponctuelle en 2000 sur une parcelle située à une 50^{aine} de km de la mer, mais sur laquelle la présence de ce ravageur, bien que confirmée, reste marginale. Sur ce domaine, les 1^{ers} dégâts ont été observés en 2000, avec perte de récolte conséquente. Depuis la pression est extrêmement faible.

E) Impact du ravageur sur les parcelles touchées

Plusieurs questions portaient sur la quantification des dégâts engendrés par l'insecte: la moyenne des pertes de récolte sur l'ensemble du vignoble, les pertes maximales sur les parcelles les plus atteintes en 2024 et en moyenne sur les 5 derniers millésimes (voir annexe II, p 14).

En 2024, 164 viticulteurs ont chiffré les pertes de récolte dues à la présence de CG sur leur exploitation : sur les **parcelles les plus impactées, les pertes s'élevaient à 18%** en moyenne sur une surface cumulée de 1 818 ha ; la perte maximale ayant été de 70% sur une parcelle de 2,5 ha. En **moyenne sur l'ensemble de leur exploitation**, ces mêmes viticulteurs estiment la **perte de récolte à 9%**.

Sur les **5 derniers millésimes**, 169 viticulteurs étaient impactés par les pertes de récolte. Sur les **parcelles plus touchées**, les pertes s'élevaient à 20% sur une surface cumulée de 1 500 ha. En **moyenne sur l'ensemble de leur exploitation**, ces mêmes viticulteurs estiment une perte de récolte **8,5%**.

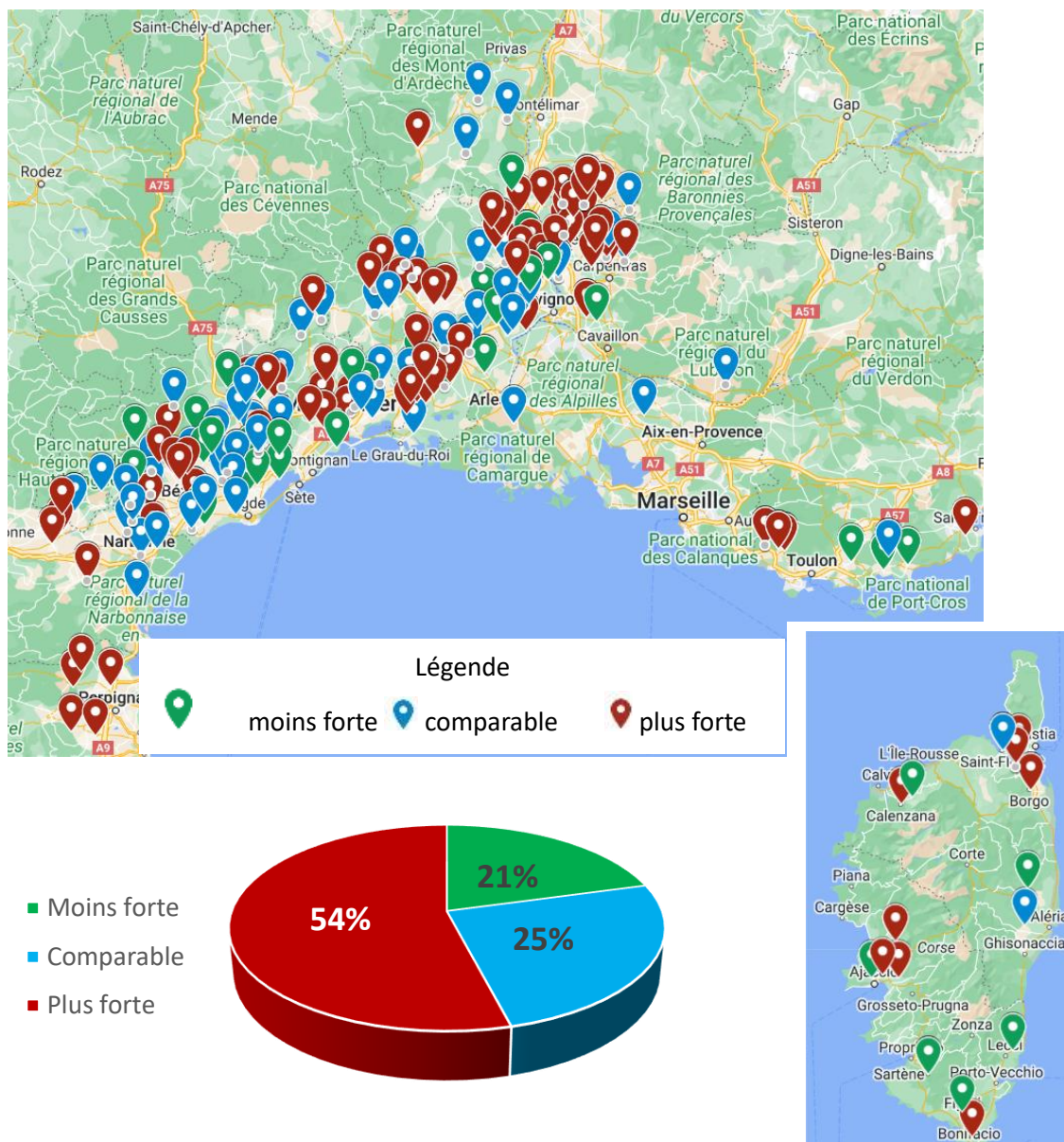
Bien que les conditions météorologiques aient été particulièrement favorables au développement de CG (printemps et été humides), globalement, sur l'ensemble des secteurs, les dégâts observés en 2024 sont comparables à la moyenne quinquennale. Ce constat s'explique avant tout par la mise en place de **stratégies de gestion** de ce ravageur de la part des viticulteurs concernés. Au-delà de la **protection insecticide** qui se généralise dans le vignoble du Sud-Est, les **viticulteurs anticipent leur période de récolte dès les premiers symptômes de dégâts**. Certains d'entre eux privilégient l'état sanitaire de la vendange à la maturité.

222 viticulteurs ont comparé la pression de CG sur les deux années écoulées : **54% considèrent que la pression parasitaire du millésime 2024 est supérieure à celui de 2023**, contre 21% qui la considèrent inférieure. Cette « perception » est variable selon les départements : la proportion de viticulteurs estimant que la pression est supérieure en 2024 est de 61% dans le Gard (sur 77 réponses), 33% dans l'Hérault (sur 63 réponses), de 83% dans le Vaucluse (sur 29 réponses) et de 100% dans les Pyrénées-Orientales (5 réponses).

Dans tous les départements, **la proportion de viticulteurs biologiques exprimant une pression CG supérieure en 2024 par rapport à 2023 est supérieure à celle de viticulteurs conventionnels** du même département. Par exemple, dans le Vaucluse, département dans lequel le contraste est le plus marqué 69% des viticulteurs conventionnels (n = 16) estiment que la pression 2024 est supérieure à celle de 2023, alors qu'ils sont 100% de viticulteurs bios (n= 24) à exprimer ce constat.

Les viticulteurs reconnaissent qu'il est très difficile de chiffrer les pertes de récolte liées à la présence de ce ravageur. Par ailleurs, il est possible que les répondants n'aient pas tous interprété les questions de la même manière. Enfin, ces données quantitatives ne prennent pas en compte les pertes de récolte qualitatives (dégradation de la qualité des raisins, vendanges anticipées par rapport à la maturité souhaitée pour limiter les dégâts...). Ces chiffres sous estiment certainement l'impact économique de ce ravageur.

Comment jugez-vous la pression *Cryptoblabes* en 2024 par rapport à celle de 2023 ?



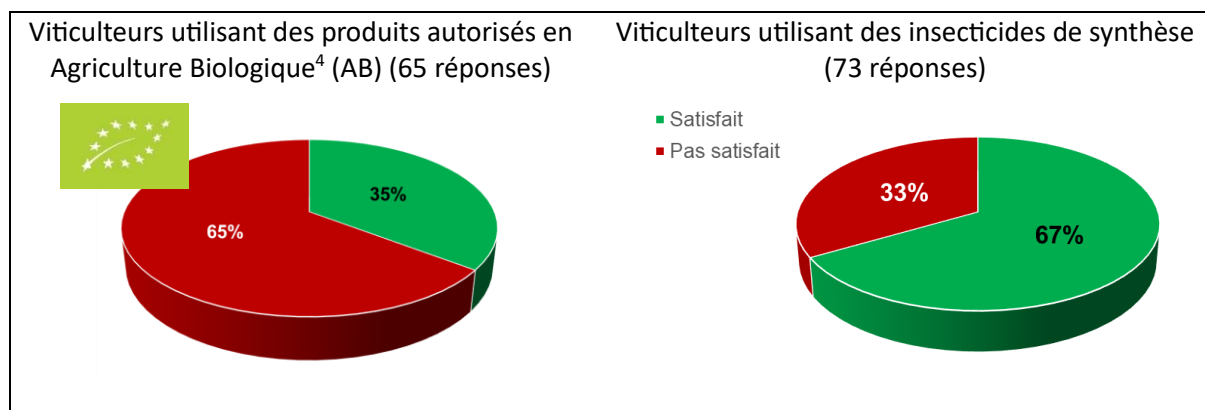
F) Gestion phytosanitaire de *Cryptoblabes*

Sur les 212 viticulteurs qui déclarent avoir des dégâts de l'insecte, 165 appliquent des traitements contre ce ravageur (78%). Parmi eux, la majorité fait des traitements spécifiques contre CG mais aussi des traitements conjoints CG + eudémis (99 réponses), 66 ne font que des traitements spécifiques contre CG (pas de lutte contre eudémis) et 20 ne font que des traitements conjoints CG + eudémis.

Satisfaction de la lutte contre *Cryptoblabes* (165 réponses)

✓ Etes-vous **satisfait de l'efficacité de la lutte** contre *Cryptoblabes* ?

Sur l'ensemble des répondants (165 réponses), le niveau de satisfaction de la protection contre CG est partagé : 49% sont satisfaits de la protection, contre 51% qui ne le sont pas. Pour la majorité des réponses nous avons pu identifier le type de produits utilisés (insecticides autorisés en AB ou produits de synthèse). Le niveau de satisfaction est très dépendant de la nature des produits :

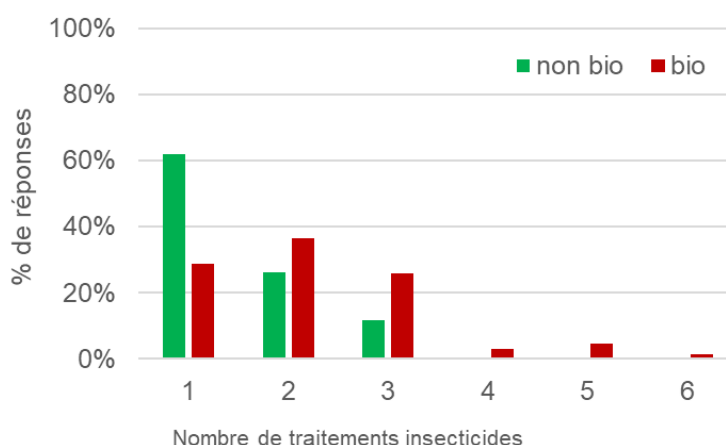


Les viticulteurs utilisant un **insecticide de synthèse** (hors AB) dans leur stratégie de lutte contre ce ravageur sont **67% à être satisfaits** de l'efficacité de leurs traitements contre seulement **35%** de ceux qui utilisent uniquement des **produits autorisés en AB**.

Sur les 74 viticulteurs hors AB ayant précisé la spécialité commerciale appliquée, 88% utilisent des produits à base d'éthimectine, soit seule (78% des utilisations), soit en alternance avec une autre substance active (10% des utilisations). Les autres substances actives utilisées sont la lambda-cyhalothrine et la deltaméthrine. Deux % des viticulteurs non AB utilisent des produits autorisés en AB (*Bacillus thuringiensis* et spinosad). Un seul viticulteur en conventionnel utilise les trichogrammes, en complément d'un traitement insecticide à base d'éthimectine.

Les pratiques des viticulteurs en AB sont plus diversifiées : 81% utilisent des produits à base de spinosad, seul (60%) ou en alternance avec des applications de *Bacillus thuringiensis* (19%) ou de lâchers de trichogramme (2%). Les stratégies reposant uniquement sur des applications de *Bacillus thuringiensis* sont plus marginales (7% des réponses). La confusion sexuelle n'est utilisée que par un seul viticulteur. Dix % des viticulteurs en AB ont recours à des lâchers de trichogrammes, soit seuls (4% des réponses), soit en alternance avec des insecticides (*Bacillus thuringiensis* ou spinosad) (6% des réponses).

Nombre de traitements insecticides contre *Cryptoblabes*



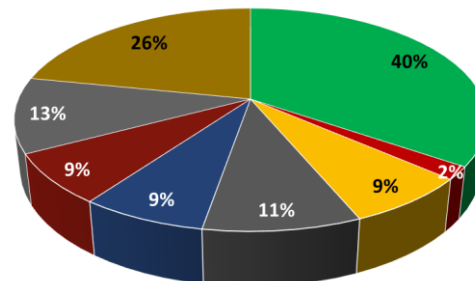
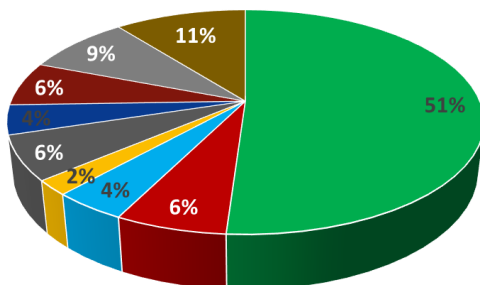
Le nombre de traitements est significativement plus élevé dans les stratégies reposant uniquement sur des produits autorisés en AB (2,3 traitements) que celles incluant des insecticides de synthèse (1, 6 traitements) (ANOVA, $p < 0.05$) ; la moyenne du nombre de traitements de l'ensemble des viticulteurs est de 1,9.

⁴ Les substances actives autorisées en agriculture biologique et dans le cadre de la lutte contre *Cryptoblabes* sont les *Bacillus thuringiensis*, le Spinosad, les trichogrammes et phéromone de confusion sexuelle

*Comment raisonnez-vous le déclenchement des traitements contre *Cryptoblabes* ?*

Viticulteurs utilisant des produits autorisés en AB (47 réponses)

Viticulteurs utilisant des insecticides de synthèse (55 réponses)



■ Vol (piégeage adultes)
■ Phénologie + vol
■ larves
■ vol + conseil
■ conseil

■ phénologie
■ vol + larves
■ traitement systématique
■ eudémis

Les indicateurs utilisés pour le pilotage des traitements sont très diversifiés. Le plus utilisé reste le piégeage des adultes (= suivi du vol), sans qu'une règle de décision de déclenchement des traitements ne soit précisée. Le suivi du conseil d'un technicien est également fréquemment utilisé.

G) Caractéristiques des parcelles touchées et facteurs de risque associés

Nous avons posé plusieurs questions au sujet des caractéristiques des parcelles régulièrement attaquées ou non par CG, ainsi que sur l'avis des viticulteurs sur les facteurs qui leurs semblent favorables à l'insecte. Nous avons étudié l'occurrence des termes associés aux différents types de parcelles.

Parcelles avec dégâts réguliers

Les principales caractéristiques des parcelles régulièrement attaquées par CG sont comparables à celles mentionnées dans l'enquête 2023 : **vigueur « moyenne à forte » / compacité des grappes / récolte tardive / cépages**.

Parmi les cépages, la **Syrah** est, de loin, le plus évoqué. Viennent ensuite d'autres **cépages rouges, à maturité tardive** : le Grenache, le Cinsault, le Mourvèdre, et dans une moindre mesure le Carignan. Pour les **cépages corses**, 3 cépages sont le plus souvent mentionnés : le **Nielluccio**, le **Vermentino** et le **Sciaccarello**. Parmi les **cépages blancs**, le **Chardonnay** et le **Viognier** sont les plus mentionnés, mais nettement moins que les cépages rouges précédents.

Certaines parcelles de cépage précoces semblent particulièrement sensibles, notamment à cause de la finesse de l'épiderme, de la taille des baies et/ou de la compacité des grappes. **Le niveau de vigueur semble prépondérant par rapport à la précocité de la parcelle sur les risques**. Ainsi des parcelles vigoureuses de cépages précoces (ex : chardonnay, cinsault) semblent plus à risque que des parcelles moins vigoureuses avec des cépages plus tardifs (ex : mourvèdre).

Parcelles avec peu de dégâts

Pour les parcelles sur lesquelles les viticulteurs observent moins de dégâts, **l'effet cépage semble moins déterminant** que pour les parcelles les plus sensibles. La **précocité de la récolte**, soit des **variétés blanches**, soit des variétés rouges particulièrement précoces (merlot) ou vendangées en **rosé** (cinsault, syrah, grenache), limite davantage les dégâts de CG. La faiblesse de la vigueur (côteaux, vieilles parcelles...) limite également les dégâts.

Facteurs de risques supposés

D'autres facteurs sont également mentionnés comme aggravant les risques, notamment ceux entraînant une dégradation des raisins : présence de cochenille, d'oïdium, d'eudémis...

L'effet terroir est difficile à mettre en évidence, même si les sols caillouteux (ex : galets) sont régulièrement mentionnés comme plus favorables aux attaques.

Enfin, les conditions météo, chaudes et humides, semblent favoriser le ravageur.

Conclusion

Les principales conclusions de cette enquête confirment celles obtenues suite à l'enquête de 2023 (: [Le coût économique de Cryptoblabes gniediella - Institut Français de la Vigne et du Vin](#)) :

- la progression de l'aire de présence de CG,
- l'installation de ce ravageur dans les vignobles du sud de la région Auvergne Rhône Alpes (Sud Ardèche et Sud Drôme),
- les parcelles vigoureuses, plantées d'un cépage rouge à maturité tardive, sont les plus exposées aux dégâts,
- la limitation des dégâts passe par une lutte insecticide (en moyenne 2 traitements) et / ou une anticipation de la date des vendanges,
- les pertes économiques sont difficiles à évaluer. Elles sont estimées à 18% sur les parcelles les plus touchées en 2024 (jusqu'à 70% pour la parcelle la plus atteinte) et 9% en moyenne sur les exploitations.

La pression de ce ravageur a été estimée plus forte qu'en 2023 par 54% des viticulteurs. Cette tendance est accentuée chez les viticulteurs biologiques.

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes et des organismes qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et de la synthèse :

- Les 290 viticulteurs et conseillers qui ont pris le temps de répondre au questionnaire,
- le BioCivam de l'Aude, InterBio Corse, les Chambres d'agriculture des Pyrénées Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, du Vaucluse, des Bouches du Rhône, du Var, le CTIFL (station La Tapy) pour leur contribution à la création et la diffusion du questionnaire et leur relecture et validation de la synthèse
- le CivamBio des Pyrénées Orientales, Sudvinbio, le Syndicat des vignerons des Costières de Nîmes, les Vignerons indépendants du Gard, la Coopération Agricole et Intersud pour le relais de cette enquête auprès de leurs adhérents



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe I

Questionnaire

- ✓ Code postal
- ✓ Département
- ✓ Distance à la mer
- ✓ Commune
- ✓ Quelle SAU viticole exploitez-vous (en ha) ?
- ✓ Etes-vous certifié bio ou en conversion ?
- ✓ Produisez-vous d'autres cultures que la vigne ?
- ✓ Merci de préciser les autres cultures que vous produisez :
- ✓ Savez-vous reconnaître les papillons (= adultes) de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Savez-vous reconnaître les chenilles (= larves) de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Savez-vous reconnaître les dégâts de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Observez-vous des dégâts de *Cryptoblabes* sur certaines de vos parcelles ?
- ✓ Depuis quelle année observez-vous des dégâts significatifs de *Cryptoblabes* dans vos vignes ?
- ✓ Quelles sont les principales caractéristiques des parcelles sur lesquelles vous observez régulièrement des dégâts de *Cryptoblabes* (quels cépages, vigueur, quelles caractéristiques de terroir...) ?
- ✓ Quelles sont les principales caractéristiques des parcelles sur lesquelles vous observez peu ou pas de *Cryptoblabes* (quels cépages, vigueur, quelles caractéristiques de terroir...) ?
- ✓ Observez-vous des dégâts significatifs de crypto sur d'autres cultures que la vigne ? Si oui, sur quelles cultures ?
- ✓ Avez-vous identifié des facteurs qui augmentent le risque de présence de crypto (cépage, conditions météo, environnement de la parcelle, état sanitaire de la parcelle, présence de cochenilles, période de vendanges...) ?
- ✓ Quel type de paysages entoure la ou les parcelles touchées par crypto ?
- ✓ Quelles sont les années au cours desquelles vous avez observé le plus de dégâts ?
- ✓ En moyenne sur les 5 dernières années, sur les parcelles les plus attaquées, quel a été le % de perte de récolte ?
- ✓ En moyenne sur les 5 dernières années, quelle surface a été concernée par ces pertes de récolte maximale ?
- ✓ En moyenne sur les 5 dernières années, en moyenne sur l'ensemble de votre vignoble, quel a été le % de perte de récolte lié aux dégâts de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Comment jugez-vous la pression cryptoblabes de 2024 par rapport à celle de 2023 ?
- ✓ En 2024, sur les parcelles les plus attaquées, quel a été le % de perte de récolte ?
- ✓ En 2024, quelle surface a été concernée par ces pertes de récolte maximale ?
- ✓ En 2024, en moyenne sur l'ensemble de votre vignoble, quel a été le % de perte de récolte lié aux dégâts de *Cryptoblabes* ?
- ✓ En 2023, sur les parcelles les plus attaquées, quel a été le % de perte de récolte ?
- ✓ En 2023, quelle surface a été concernée par ces pertes de récolte maximale ?
- ✓ En 2023, en moyenne sur l'ensemble de votre vignoble, quel a été le % de perte de récolte lié aux dégâts de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Est-ce que vous faites des traitements insecticides spécifiques pour lutter contre *Cryptoblabes* ?
- ✓ Combien de traitements insecticides faites-vous contre *Cryptoblabes* ?
- ✓ Quel(s) produit(s) utilisez-vous ?
- ✓ Comment raisonnez-vous le déclenchement des traitements contre *Cryptoblabes* ?
- ✓ Etes-vous satisfait de l'efficacité de la lutte contre *Cryptoblabes* ?
- ✓ Comment lutez-vous contre les tordeuses de la grappe (eudémis, cochylys...)
- ✓ Faites-vous des traitements insecticides conjoints tordeuses de la grappe / *Cryptoblabes* ?

Merci de nous faire part de vos remarques, questions, commentaires... sur le sujet de *Cryptoblabes*



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe II

Cartes localisant les viticulteurs en fonction des classes de dégâts de *Cryptoblabes* : 0%, <2%, 3-10%, 11-20%, >20% de dégâts.

Pour chaque secteur (Vallée du Rhône, Languedoc-Roussillon, Corse et Provence), 4 cartes sont présentées :

- ✓ Moyenne 5 ans : En moyenne sur les **5 dernières années**, en moyenne sur l'ensemble de votre vignoble, quel a été le **pourcentage de pertes de récolte** lié aux dégâts de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Moyenne 2024 : En **2024**, en moyenne sur l'ensemble de votre vignoble, quel a été le **pourcentage de pertes de récolte** lié aux dégâts de *Cryptoblabes* ?
- ✓ Max 5 ans : En **moyenne sur les 5 dernières années**, sur les parcelles les plus attaquées, quel a été le **pourcentage de pertes de récolte** ?
- ✓ Max 2024 : En **2024**, sur les parcelles les plus attaquées, quel a été le **pourcentage de pertes de récolte** ?



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



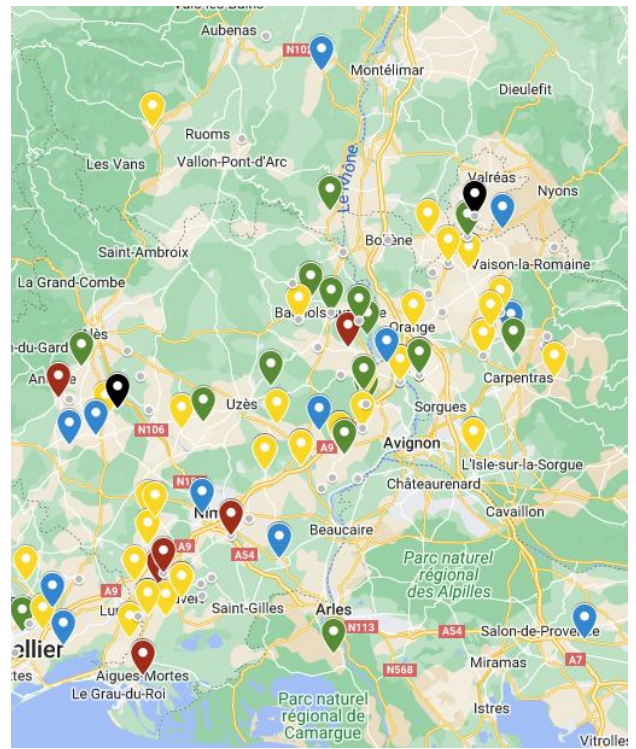
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

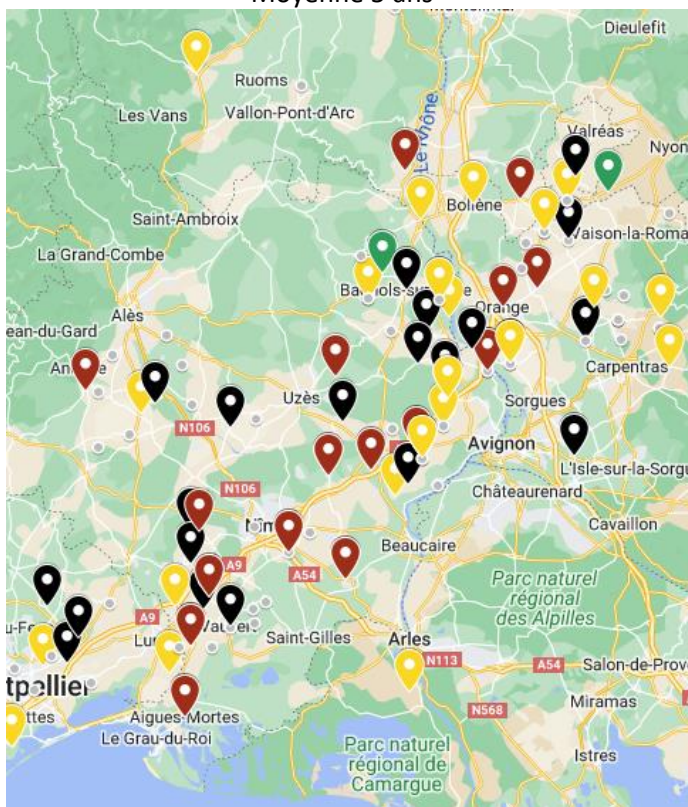
a) Vallée du Rhône



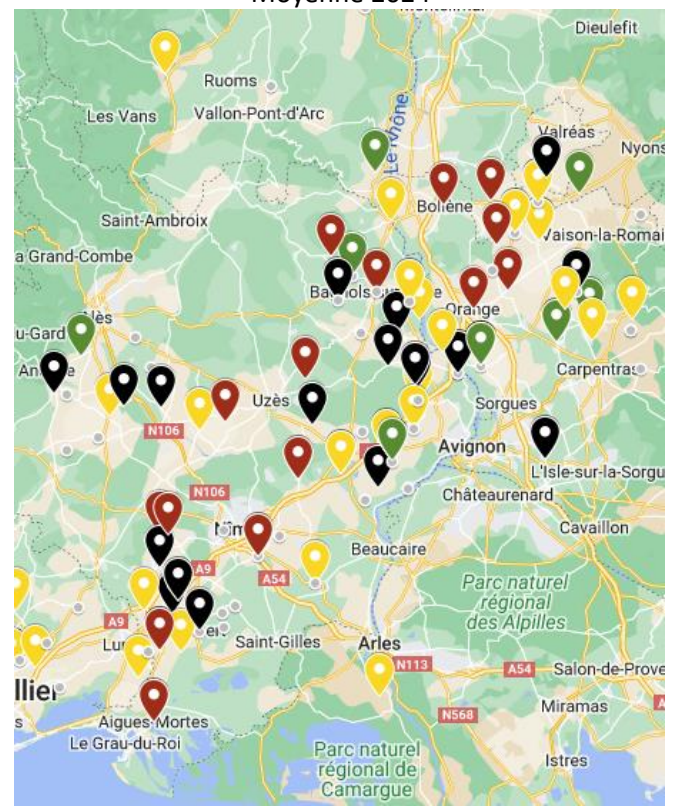
Moyenne 5 ans



Moyenne 2024



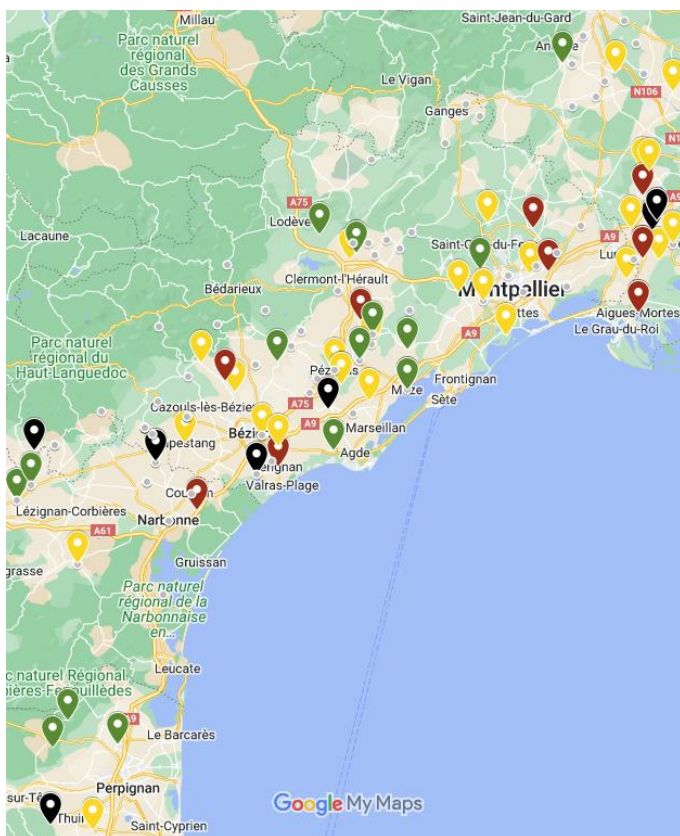
Max 5 ans



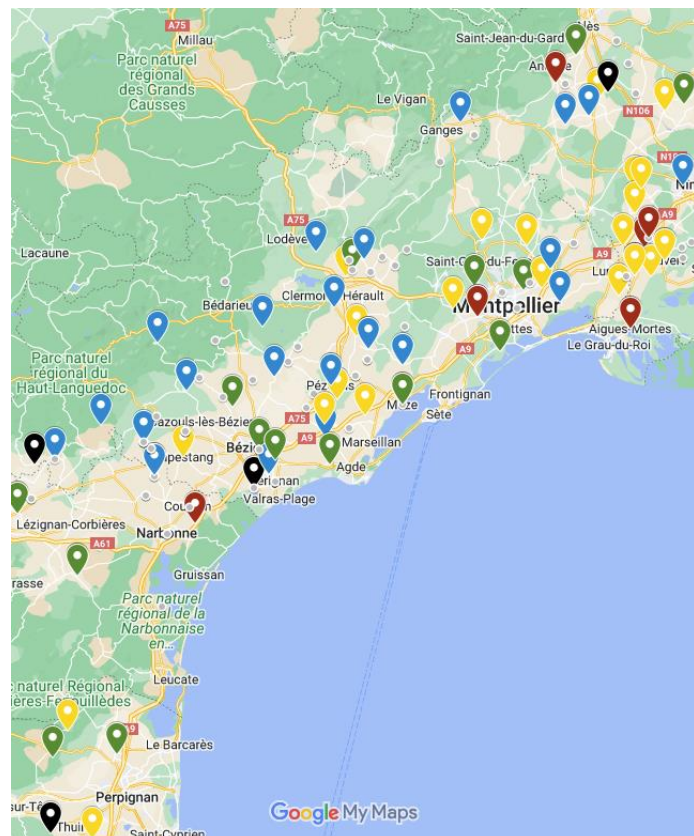
Max 2024

Légende 0% < 2% 3 – 10% 11 - 20% > 20%

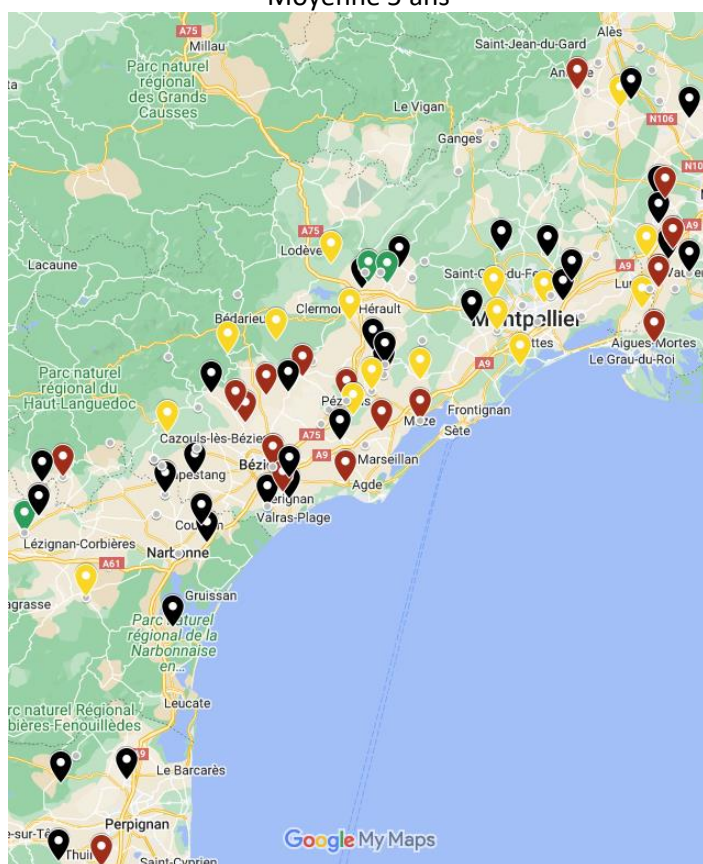
b) Languedoc-Roussillon



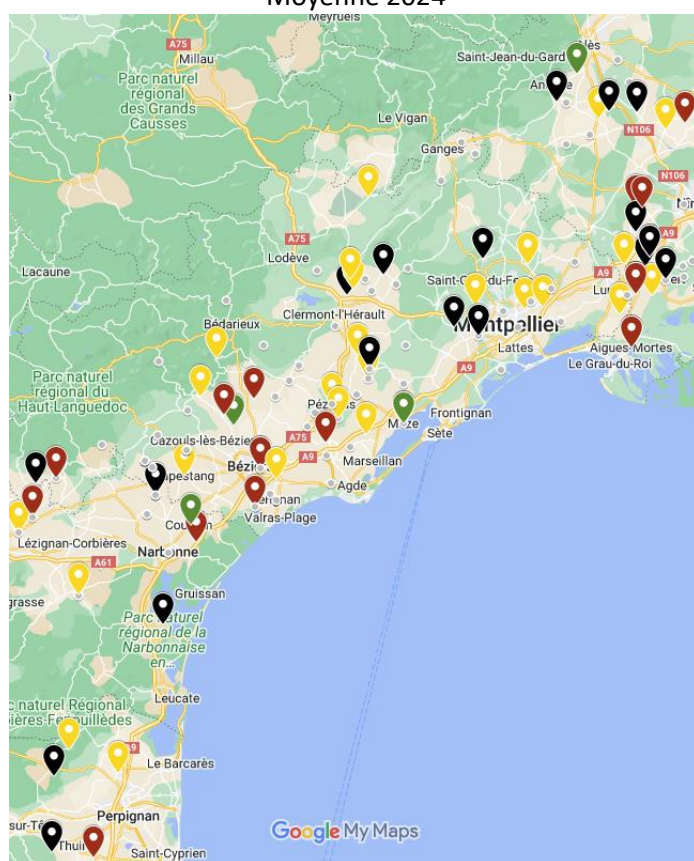
Moyenne 5 ans



Moyenne 2024



Max 5 ans



Max 2024

Légende



0%



< 2%



3 – 10%



11 - 20%



> 20%



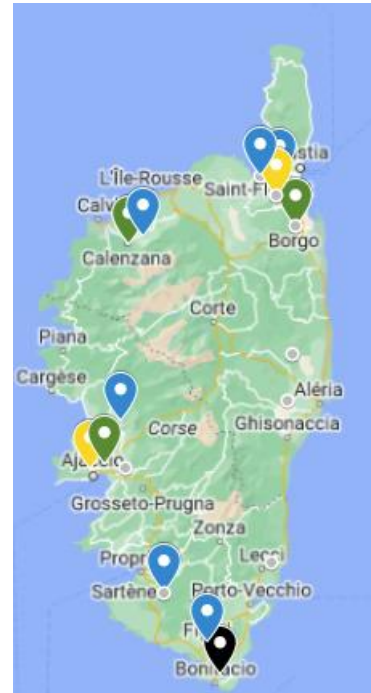
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté
Égalité
Fraternité

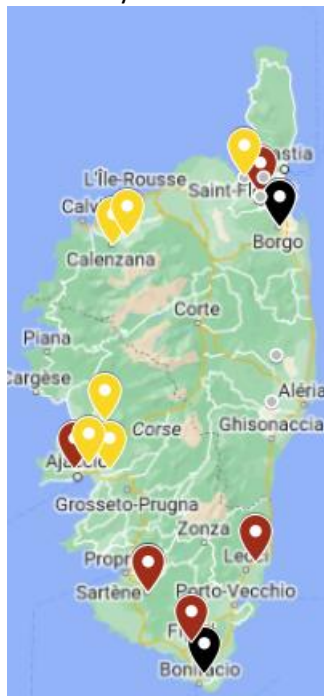
c) Corse



Moyenne 5 ans



Moyenne 2024



Max 5 ans



Max 2024

Légende



0%



< 2%



3 - 10%

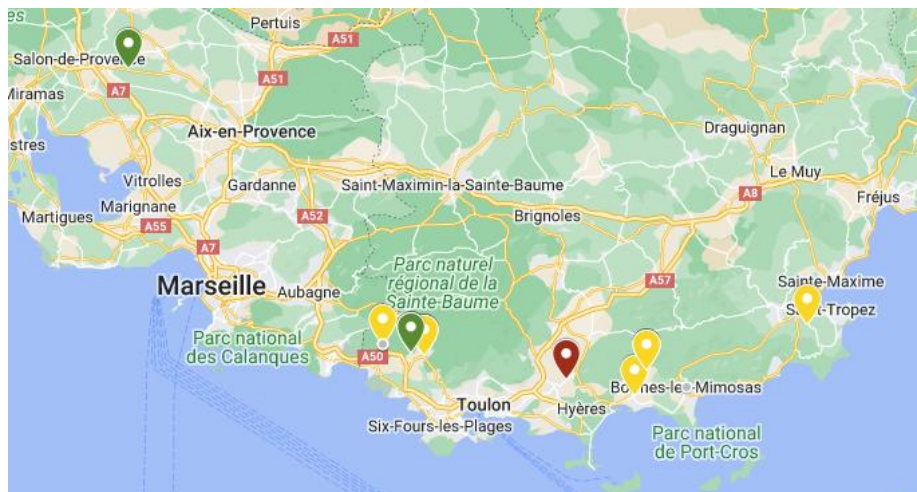


11 - 20%



> 20%

a) Provence



Moyenne 5 ans

Moyenne 2024



Max 5 ans

Max 2024

Légende



0%



< 2%



3 – 10%



11 - 20%



> 20%